

Dans un deuxième exercice, que le débit soit plus fort que le crédit. L'élève trouvera la différence entre les deux côtés, l'analysera et décidera que c'est une *perte*. (Voir T, des L. pages 5 et 6).

4.—FRAIS GÉNÉRAUX.—Explication de ce compte. Amenez les élèves à voir que les diverses dépenses portées au débit de ce compte forment partie de ce que coûtent les marchandises et qu'à la rigueur on pourrait les inscrire au débit du compte de *marchandises*. (Pages 6 et 7).

Si l'élève a bien compris ce que vous avez enseigné jusqu'à présent, il a appris les trois quarts des *principes* de la tenue des livres en partie double, et cela sans que vous lui ayez parlé de la règle qui veut que chaque opération soit inscrite sur deux comptes.

5.—EXERCICE.—Une série suivie d'opérations :—*Le propriétaire commence avec un capital en argent, il achète et il vend au comptant, il paye salaire à un commis, loyer pour le local qu'il occupe comme magasin, et autres frais pour papeterie, etc.*

Montrez à l'élève comment il faut rédiger le *brouillard* de ces opérations et dites-lui que le livre qui sert à cette inscription des opérations s'appelle BROUILLARD.

Faites préparer sur des feuillets quatre *comptes cadres*. (Voir p. 7, 8, 9.)

Faites lire le 1er article du brouillard et dites : “ *Au débit de quel compte faut-il inscrire cet article ?* ” Si la réponse n'est pas correcte, demandez à l'élève d'énumérer les différents comptes que vous lui aviez expliqués et de dire ce qui s'inscrit sur chacun : ainsi vous le conduirez à trouver la réponse à votre question et, *ce qui est beaucoup plus important*, vous lui aurez indiqué la marche à suivre pour résoudre par les connaissances déjà acquises les questions qui se présenteront dans la suite ; en un mot il aura appris à aller du connu à l'inconnu. Ensuite vous exigerez qu'il vous dise pourquoi cette opération s'inscrit au débit de la Caisse. Puis l'élève ouvrira le compte de Caisse et inscrira au débit le quantième et la somme.

De nouveau faites lire le 1er article et dites : “ *Au crédit de quel compte faut-il inscrire cet article ?* ” Si l'élève répond : “ *Au crédit du compte du propriétaire*, ” c'est-à-dire au crédit de l'élève lui-même, faites-lui donner la raison.—Puis l'élève ouvrira *son propre compte* et inscrira au crédit le quantième et la somme.—Si, au contraire, l'élève répond incorrectement à votre dernière question, vous suivrez, pour lui faire reconnaître son erreur, la voie que nous vous avons tracée au sujet de la question précédente. Ainsi de suite pour les autres articles.

Les élèves n'auront pas fini les écritures de tous ces articles sur les comptes, que déjà ils se seront aperçus que chaque opération nécessite l'inscription au débit d'un compte et au crédit d'un autre compte ; il sera temps alors de leur faire remarquer que c'est à cause de cette particularité que cette manière de faire les écritures s'appelle tenue des livres en partie double.

Expliquez comment se fait la Balance de vérification.—Faites voir que le total du débit de cette Balance doit être égal au total des sommes portées au débit des comptes, —que le total du crédit de cette Balance doit être égal au total des sommes portées au crédit des comptes. Alors l'élève vous dira de lui-même qu'il est évident que les sommes portées au débit étant égales à celles portées au crédit, il s'ensuit que les totaux de ces sommes devront être égaux. (Voir *Traité* page 8).

J. AHERN.

(A suivre)